

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**AMENAGEMENT  
DE L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE -  
Modification simplifiée  
du PLU de Montescourt-  
Lizerolles.**

**==**

**RAPPORTEUR**

Date de convocation :  
16/01/18

Date d'affichage :  
07/02/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers  
votant : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 JANVIER 2018 à 17h30

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Jean-Marie GONDROY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Hugues VAN MAELE représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Sylvie ROBERT

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre d'une opération d'urbanisme visant à créer 15 parcelles en accession à la propriété rue Paul Demoulin à Montescourt-Lizerolles, la commune a lancé une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'urbanisme (PLU) afin de supprimer deux emplacements réservés qui n'ont plus de raison d'être.

Dans la mesure où la compétence en matière de PLU appartient depuis le 1er janvier 2017 à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, Monsieur le Maire de Montescourt-Lizerolles, par courrier du 11 décembre 2017, lui demande de bien vouloir reprendre toute la procédure.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal de Montescourt-Lizerolles du 30 septembre 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'article L 153-45 du code de l'urbanisme qui permet, notamment dans le cas de suppression d'emplacements réservés, d'engager une procédure de modification simplifiée,

Vu l'article L 153-47 du code de l'urbanisme qui, d'une part, impose de délibérer sur les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée et, d'autre part, précise que lorsque la modification simplifiée d'un plan local d'urbanisme intercommunal n'intéresse qu'une ou plusieurs communes, la mise à disposition du public peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de mettre à disposition du public pendant un mois en Mairie de Montescourt-Lizerolles, aux jours et heures habituels d'ouverture, le dossier de modification simplifiée et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, accompagné d'un registre permettant au public de formuler ses observations.

Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition par voie de presse.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180122-41541-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/18

Publication : 07/02/18

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

# Note de synthèse

## Modification simplifiée du PLU de Montescourt-Lizerolles

La commune de Montescourt-Lizerolles est propriétaire d'un terrain sur lequel elle mène une opération de lotissement de 15 parcelles en accession à la propriété. Deux parcelles sont occupées chacune par un emplacement réservé inscrit au Plan Local d'Urbanisme communal. Ces deux emplacements réservés avaient pour objet dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols de desservir une zone d'activité future qui n'est plus d'actualité. Ils n'ont donc plus de raison d'être mais leur suppression a été oubliée à l'occasion de l'élaboration du PLU communal approuvé en 2016. Leur maintien empêche toute délivrance de permis de construire.


La commune a donc entrepris en juin 2017 une modification de son PLU afin de corriger cet oubli. Cette modification a été approuvée par délibération du 19/09/2017.

Par courrier du 13/11/2017 la DDT signale que la procédure est entachée d'illégalité et demande à la commune de se rapprocher de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois seule compétente en la matière.

En conséquence, Monsieur le Maire de Montescourt-Lizerolles demande à la Communauté d'Agglomération par courrier du 11/12/2017 de bien vouloir rapidement reprendre toute la procédure.

Celle-ci, dite de modification simplifiée, impacte la seule commune de Montescourt-Lizerolles et peut être menée par les services.

Jean-Marc ROBERT



Karine ABRASSART

